

Réponses de Projet Montréal

Emilie Thuillier, candidate à la mairie d'Ahuntsic-Cartierville

Question 1 : Que proposez-vous en matière de protection du patrimoine bâti et paysager sur le territoire de l'arrondissement?

Notre programme, qui a été discuté et adopté par les membres du parti, propose plusieurs articles importants sur ces questions. Les propositions suivantes sont d'ailleurs tirées de notre programme électoral 2017 qui est disponible sur Internet. Nous avons gardé les numéros des articles pour une meilleure référence au programme pour les personnes intéressées.

En ce qui concerne le patrimoine paysager, Ahuntsic-Cartierville est principalement reconnu pour sa canopée ainsi que ses berges. Voici donc nos propositions en ce sens.

1.42 Investir dans des infrastructures mettant en valeur les berges et cours d'eau, et créer un cadre d'intervention « Au fil de l'eau »

- a) Faciliter et encourager l'accès au fleuve, à la rivière des Prairies et aux lacs entourant Montréal par l'amélioration des parcs riverains, la création et l'entretien de plages, de quais, de promenades et de sentiers, et la mise en place d'aménagements adéquats pour les utilisateurs de la Route bleue;
- b) Poursuivre l'élaboration de PPU autour des anciens noyaux villageois riverains afin d'y encadrer le développement de manière à en valoriser le patrimoine;
- c) Travailler au niveau de l'agglomération afin que les villes liées travaillent également en ce sens, pour que le « fil de l'eau » ne soit pas fractionné par des limites administratives;
- d) Définir le pourtour de l'île en tant que paysage et adopter des mesures de protection (par exemple : proscrire les panneaux publicitaires, la construction de tours, réduire les usages industriels ou leur empreinte environnementale, etc.);
- e) Se doter d'un plan d'action pour la préservation de la biodiversité riveraine;
- f) Assurer une desserte en transport en commun adéquate sur le pourtour de l'île, et soutenir les services de navettes fluviales;
- j) Soutenir les actions citoyennes de réappropriation des berges.

1.6 Protéger les espaces verts et la Montagne

- b) Protéger les 13 derniers ruisseaux et les derniers milieux humides de Montréal ainsi que les berges, et revaloriser les ruisseaux canalisés ou non dans le développement de ces sites;

1.16 Verdir la ville et réduire les îlots de chaleur

- a) Augmenter la canopée de 25 % d'ici 2025;
- b) Avoir une véritable stratégie de lutte contre l'agrile du frêne et autres insectes ravageurs, notamment sur les terrains privés et les milieux naturels, et s'assurer de remplacer tous les arbres abattus;

Pour ce qui est du patrimoine bâti, nous avons deux articles importants et plus de quinze mesures.

1.35 : Protéger le patrimoine montréalais

- a) Protéger le patrimoine bâti, naturel et culturel de Montréal en appliquant la réglementation existante, en refusant de modifier celle-ci à la pièce en fonction des intérêts des promoteurs, et en prenant le leadership de la création de pools d'investisseurs publics et privés voués à la sauvegarde du patrimoine collectif;
- b) Préserver, à des fins publiques et communautaires, le patrimoine bâti appartenant à la Ville;
- c) Protéger les écoles d'intérêt patrimonial de Montréal. Mieux encadrer et mieux financer l'entretien et les travaux de restauration ou d'agrandissement de ces écoles;
- d) Préserver le patrimoine collectif inestimable que constituent les lieux de culte, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social, et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'implication du gouvernement du Québec afin de soutenir conjointement des projets allant en ce sens;
- e) Augmenter le nombre d'inspecteurs spécialisés dans le patrimoine bâti dans les arrondissements;
- f) Créer un répertoire électronique des immeubles patrimoniaux vacants ou vulnérables, mis à jour sur une base trimestrielle, grâce à une étroite collaboration entre le Bureau du patrimoine et le Bureau de la ville intelligente et numérique;
- g) Permettre l'occupation temporaire ou partielle des immeubles patrimoniaux vacants pour en assurer une meilleure protection et un meilleur entretien;
- h) Harmoniser la liste du Service des incendies faisant état des immeubles jugés dangereux et le répertoire des bâtiments patrimoniaux vacants ou vulnérables de la Ville.
- i) Étudier la possibilité d'offrir à la Ville un droit de premier refus lors de la vente d'un immeuble (bâtiment ou terrain) par une congrégation religieuse;
- j) Mettre en valeur le patrimoine montréalais par le biais de fiches signalétiques, plaques interprétatives, événements particuliers, etc.;
- k) En collaboration avec le gouvernement du Québec, aider les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dits modestes, en bonifiant et en étendant la portée des programmes de subvention actuels;

1.36 : Renforcer les mesures coercitives contre les propriétaires négligents

- a) Imposer des amendes beaucoup plus sévères aux propriétaires qui entretiennent mal les bâtiments d'intérêt patrimonial dont ils ont la charge ou qui les laissent se dégrader, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres grandes villes;

- b) Créer une taxe sur l'inoccupation des immeubles et s'assurer qu'elle soit plus élevée pour ceux qui sont d'intérêt patrimonial;
- c) Exproprier, après un certain temps d'inoccupation, les propriétaires qui entretiennent mal les bâtiments dont ils ont la charge ou qui les laissent se dégrader;
- d) Encourager le recyclage et la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin qu'ils puissent être rapidement offerts à la collectivité à travers la création d'espaces communautaires et de logements sociaux.

Question 2 : Quels sont vos projets afin de mettre en valeur les différents patrimoines de l'arrondissement?

Je m'engage, une fois élue mairesse de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville avec mon équipe, à mettre en place les différentes dispositions de notre programme touchant les mesures à prendre en matière de protection du patrimoine bâti et paysager (voir réponse à la question 1). Ces propositions audacieuses représentent un travail important à accomplir tant à la Ville que dans les arrondissements.

Nous indiquerons aussi clairement aux promoteurs immobiliers que nous souhaitons développer l'arrondissement en respectant ses caractéristiques. Nous tenons à féliciter la société civile, dont la SHAC, qui s'est mobilisée pour la protection du terrain de Fort-Lorette. J'ai personnellement pris position pour la protection de ce terrain et notre parti a été dynamique pour favoriser son acquisition. Cependant, pour éviter que de telles situations se reproduisent, nous proposons d'entamer un dialogue avec toutes les congrégations religieuses sur notre territoire pour discuter de l'avenir de leurs terrains et bâtiments. Nous voulons aussi que la Ville puisse se voir offrir un droit de premier refus lors de la vente d'un immeuble (bâtiment ou terrain) par une congrégation religieuse.

Nous aurons d'ailleurs une attention toute spéciale pour les berges de la rivière des Prairies. En créant un cadre d'intervention « Au fil de l'eau », nous nous assurerons de poursuivre le développement du Parcours Gouin en favorisant l'accès aux berges et l'animation des espaces. Nous souhaitons par exemple organiser un événement artistique annuel majeur sur les berges de la rivière. Pour ce faire, nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec les organismes de notre territoire, que ce soit en matière d'histoire, de patrimoine, de culture, d'écologie ou de sports et loisirs.

En collaboration avec les partenaires du milieu, tout particulièrement la Société d'histoire Ahuntsic-Cartierville et la paroisse de la Visitation, retirer et remplacer l'inscription qui attribue erronément la mort du Jésuite Nicolas Viel et de son jeune protégé le Français appelé Auhait'sic, aux Hurons amis des Français. Une geste fort pourrait aussi être posé en créant une œuvre d'art commémorative, suivant un appel de propositions, réalisée par un artiste autochtone proclamant l'amitié entre les peuples autochtones et les Montréalais-es au lieudit Sault-au-Récollet, à l'entrée du pont Papineau-Leblanc.

Nous souhaitons aussi consolider le pôle de l'édifice Albert-Dumouchel comme pôle culturel qui joue un rôle de plus en plus grand dans le domaine de patrimoine immatériel depuis l'installation dans ces locaux de plusieurs organismes, notamment d'EspaceTrad (SPDTQ).

Le comité consultatif local en patrimoine et toponymie jouera aussi un rôle important pour conseiller l'arrondissement. Nous souhaiterions d'ailleurs ouvrir un chantier sur le patrimoine industriel de l'arrondissement.

Enfin, à titre de future mairesse, je m'engage à créer une table des élu-es de tous les paliers afin de se concerter sur différents enjeux. Un de ces enjeux prioritaires est le site Sophie-Barat.